

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022

Convocation : 05/09/2022	L'an deux mil vingt-deux et le douze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier DUVIGNAUD, Maire.
Affichage : 05/09/2022	Etaient présents : M Xavier DUVIGNAUD, Mme RAUX Eliane, Mme SAURA Chantal, M ROSZAK Jean-François, M PERRODIN Clément, M Vincent GERMAIN , Mme Nathalie ZWAENEPOEL, Mme Joelle TILLET.
Nombre de membres : En exercice : 11	Etaient excusés : M. BRIET Christophe, M DESCHAMPS Patrick, M. Florian BILLET
Présents ou représentés: 9	Secrétaire de séance : M PERRODIN Clément
Pouvoirs : 1	

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 25 juillet 2022.

Rappel sur les procédures concernant le Conseil Municipal

Dématérialisation des actes à compter du 1^{er} juillet 2022 et nouvelles règles de tenue des registres municipaux

- Les registres (procès-verbaux et tableaux des délibérations) sont signés lors de la séance suivante par le Maire et le ou les secrétaire(s) de séance uniquement (auparavant tous les membres du Conseil présents)
- les compte-rendus de séances sont définitivement supprimés au profit de procès-verbaux c'est à dire document retraçant les interventions et les échanges de chacun au cours de la séance (« M. dit ; Mme ... ajoute que »)
- par conséquent il serait peut-être souhaitable que tous les membres du Conseil Municipal puissent tenir ce rôle tour à tour (ce qui représente 1 séance chacun sur l'année)

BUDGET : *Décision modificative n°2 au Budget restaurant 2022*

Il convient de prendre une décision modificative au budget restaurant de la commune de Saint-Eugène pour régler les factures d'investissement du restaurant, parvenues en mairie ou à venir : *voir tableau*

NB Le conseil municipal statue ici sur des transferts de crédits d'une imputation à une autre ; si les achats à venir énoncés dans le tableau du restaurant n'avaient pas lieu, les sommes seraient néanmoins disponibles sur les imputations pour d'autres achats de matériels éventuels.

Soit un total d'achats de 10 227,42 € TTC.

La décision modificative proposée est la suivante :

- Investissement

Dépenses

c/2313 : - 10 227,42 € (soit 10 942,93 € disponibles)

c/2135 : + 1 560 € (soit 1 594,99 € disponibles)

c/2158 : + 80,40 € (soit 80,40 € disponibles)

c/2183 : + 265,75 € (soit 265,75 € disponibles)

c/2184 : + 3 655,81 € (soit 3 689,79 € disponibles)

c/2188 : + 4 665,46 € (soit 7 060,68 € disponibles)

Recettes : pas d'inscriptions à prévoir

- > Fonctionnement

pas d'inscriptions à prévoir, en dépense comme en recette

La présente décision modificative est équilibrée en dépenses et recettes à + 0 € en section d'investissement.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 1

VOTES POUR : 8

M. Roszak Jean François ne prend pas part au vote.

RODP Orange 2022 = Montant de redevance à régler par Orange pour l'année 2021.

RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DU RODP

Année N-1 : la collectivité évalue l'évolution du patrimoine télécom sur son territoire au 31 / 12 (en fonction des demandes de permissions de voirie), qui servira de base de calcul.

Année N : la commune perçoit un montant RODP Orange calculé sur la base de N-1 et envoie les justificatifs au SYDESL

Année N+1 : le SYDESL émet un titre pour la commune afin qu'elle lui reverse le montant perçu.

Les justificatifs à transmettre au SYDESL l'année N sont : les éléments de calcul de Orange + la Décision du maire.

> Le Conseil Municipal est invité à lire la décision du Maire pour ensuite délibérer :

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

VOTES CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 VOTES POUR : 9

Sollicitation DETR 2022

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'État (Préfecture) au titre de la DETR 2022 pour le financement des travaux de ravalement de façade de la mairie (évoqués lors de précédentes séances).

Voir devis + plan de financement de l'opération

Xavier Duvignaud rappelle que pour le moment la mairie en attente de réponse et du montant

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

VOTES CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 VOTES POUR : 9

Urbanisme : PLUI, SRADDET et constructibilité

La Région BFC travaille aujourd'hui sur la révision du SRADDET, document d'urbanisme qui encadre le PLUI et qui fixera donc le cahier des charges du PLUI de la CCGAM. La première ébauche de ce document prévoit -70 % de constructibilité sur le secteur CCGAM. Cette mesure impactera directement et spécialement les territoires ruraux du Grand Autunois. Tout laisse à penser que l'entrée en vigueur de ce PLUI, annoncée pour dans 2 ans, figurera dans le temps l'évolution et le développement des campagnes.

1. En amont de la visite du cabinet d'urbanisme qui mène le projet PLUI CCGAM cet automne, pour recenser les demandes spécifiques des communes, le Conseil Municipal souhaite-t-il organiser une réunion d'information aux habitants lors de laquelle les demandes / projets des habitants pourront être recensés pour les insérer, si c'est possible, dans le PLUI ?

Jean François Roszak dit : il faut organiser une réunion publique pour informer les habitants de la commune en amont de cette réunion notamment au sujet du changement de destination de bâtiments agricoles

Xavier Duvignaud précise que les projets enregistrés dans le PLU seront actés et pourront se réaliser durant la période de validité du PLU.

Eliane Raux demande quand organiser cette réunion.

Il est proposé de l'organiser fin septembre/début octobre, la date du 8 octobre est proposée

2. Le Conseil Municipal souhaite-t-il s'engager dans une démarche active d'incitation à la vente de terrain / construction dans la zone du bourg afin permettre un développement tout relatif de la commune avant la mise en œuvre du PLUI ?

Jean François Roszak dit qu'il faut aller voir les propriétaires de terrains potentiellement constructibles pour les informer et savoir quelle est leur position.

Le conseil valide.

Actions possibles : déposer des CU opérationnels sur des terrains considérés comme faisant partie de la zone urbanisée du bourg puis rencontrer les propriétaires pour leur présenter les enjeux et les faire réfléchir à l'opportunité pour eux de vendre une partie de leurs terrains au prix du terrain constructible. (Possibilité d'aller plus loin dans la démarche en faisant la publicité des offres, etc)

Rappel des enjeux :

1 Le Conseil Municipal a de nombreux projets. Chaque projet nécessite un minimum de financement. Pour mémoire les principales recettes de la communes (revenus des impôts et dotations) sont directement liées au nombre d'habitants => besoin d'habitants !

2 Garder les habitants actuels ! Les habitants en location qui souhaitent acquérir, les jeunes qui souhaiteront certainement un jour quitter le nid familial et travaillent à proximité, les futurs habitants en perte d'autonomie qui ne pourront plus assumer l'entretien d'une grande maison et d'un grand terrain, etc

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

VOTES POUR : 9

Réunion de rentrée associations – mairie et conventions

La commune compte aujourd'hui 3 associations : Team Dhoublon, Les Cousettes et le Foyer Rural. Ces 2 dernières disposent d'accès à l'année à des locaux municipaux : ancienne salle de classe pour les Cousettes et salle polyvalente pour le Foyer. A l'heure actuelle, mis à part lors de manifestations pour lesquelles un contrat de location est rédigé, l'accès et l'utilisation des locaux par ces associations n'est pas « officiel ». Il conviendrait de rédiger pour elles une convention de mise à disposition gracieuse des locaux à l'année pour couvrir légalement les différentes parties, assorties de la liste et du nombre de clés desdits locaux mis à disposition et leurs détenteurs.

Il est proposé de rencontrer les différentes associations tour à tour pour leur proposer la mise en place d'un tel document afin qu'ils puissent conserver les clés aujourd'hui en leur possession. Les conventions devront ensuite être validées lors de leurs AG respectives.

M. le Maire dit : il faut en profiter pour faire un inventaire des personnes/associations disposant de clés de locaux communaux et vérifier qu'elles disposent seulement des clés des locaux où elles ont une autorisation d'accès.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

VOTES POUR : 9

Carte avantages jeunes

Chaque année, la région BFC développe une carte à destination des – de 30 ans pour leur donner accès à des avantages (= réductions, bons d'achats, prestations offertes) dans des enseignes privées comme publiques (sur des spectacles, des produits en magasins, des abonnements salles de sports, entrées de parcs, pizzas, etc) en Bourgogne Franche Comté. La liste de ces avantages est consultable sur leur site (voir flyer).

Concrètement, en Saône et Loire, les avantages recensés ne concernent pas du tout les jeunes enfants et peu les enfants de – de 12 ans, davantage les 12 – 30 ans.

La sollicitation de la région est parvenue en mairie dans l'été, avec une date butoir au 15 août pour apporter réponse, à savoir acheter des cartes pour les offrir aux jeunes ou financer en partie les cartes. Prix global d'une carte : 7€.

M. le Maire a engagé l'achat de cartes pour les 12 – 30 ans de la commune, dans la mesure où aucune autre action ne vise aujourd'hui cette tranche d'âge en matière de culture / loisirs.

17 cartes ont d'ores et déjà été commandées (budget = 119 €) mais des arbitrages sont à effectuer pour savoir quels jeunes sont concernés car certains jeunes ont été oubliés lors du premier comptage (notamment les jeunes de – de 30 ans mariés, en couple, propriétaires et parents), avec une éventuelle seconde commande à prévoir.

Arbitrages à prévoir : quid des couples, quid des étudiants, etc

Le Conseil Municipal souhaite-t-il composer une commission exceptionnelle pour pouvoir statuer sur ce sujet ? Ou délibérer directement en séance ? (Auquel cas, quels jeunes souhaite-t-il viser avec cette action?)

Le conseil décide à l'unanimité de délivrer une carte à toutes les personnes de moins de 30 ans de la commune.

Eliane Raux propose d'organiser une remise de ces cartes au Bistrot.

Approbation du conseil.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

VOTES POUR : 9

Demande RESF

Mail reçu le 18 août dernier :

Bonjour,

Notre réseau a plus que jamais besoin de soutien et de fonds.

Nous connaissons la sensibilité de la commune concernant notre engagement auprès des demandeurs d'asile. Aussi, serait-il possible de venir lors d'un conseil discuter des différentes possibilités de soutien d'une municipalité envers notre association ? Ou bien peut-on mettre en place un entretien avec M. Le Maire ? Je vous remercie de l'attention que vous portez à notre action,

Cordialement

Charline Bonin Pour RESF Bassin minier.

Le conseil valide le principe d'un entretien avec M. Le Maire.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

VOTES POUR : 9

Manifestations / rdv à venir

14 sept. 14h30 BAM Kidoolecture reporté faute de participants

17 sept. 14h30 BAM manga

19 sept. à 10h30 en mairie : Réunion avec ENEDIS

pour la présentation du fonctionnement d'un éventuel projet d'autoconsommation collective d'électricité sur la commune a

23 sept : Réunion avec le cabinet d'architecture – paysagisme Ejo

pour la présentation de leurs propositions sur le projet halle couverte / aménagement paysager du bourg – horaire à préciser

2 octobre Fête patronale ?

5 octobre 14h30 Ludobus (pour tous) + ateliers nomades (animations en direction des adultes et séniors)

15 octobre BAM 14h30 Les échecs

9 novembre 14h30 Ludobus

3 décembre Marché de Noël Eliane Raux commence de contacter les producteurs

7 décembre 14h30 Ludobus

10 ou 11 décembre Noël des enfants

Eliane Raux propose d'engager une troupe pour un spectacle pour un montant de 550€ plus 50€ de déplacement pour ¾ d'heure : ok

Elle continue en abordant le sujet des colis des anciens pour un budget d'environ 50€ par personne et de prévoir une attention pour les nouveaux nés environ 20€ : pas d'objection

+ à venir sur le calendrier : exposition du Parc du Morvan courant octobre ou novembre

= Communication à prévoir !

Question diverse

Jean François Roszak prend ensuite la parole pour évoquer le bistrot :

Il commence par dresser un bilan de l'été

- Bilan très positif au niveau de la création d'animation et de lien au sein de la commune, avec de la convivialité et du lien inter-village et intergénérationnel. « J'ai vu pratiquement tous les habitants de Saint Eugène ».
- Bilan économique :
Positif pour juillet et août, en attente d'un rdv avec le cabinet KPMG de Montceau les Mines pour avoir une comptabilité et un bilan détaillé.
Il précise qu'aucun salaire n'a cependant pu être prélevé mais qu'ils ont privilégié le paiement des dettes fournisseur et la création d'un BFR de 3 semaines.
Il mentionne l'achat à titre personnel de matériels pour le lancement d'une activité de vente de pizzas.
Il signale par ailleurs que les démarches pour avoir des services de PMU, Loto, tabac, poste, colis sont compliquées car les sociétés ne sont pas intéressées par une présence dans le bistrot. Il sollicite le conseil pour avoir le soutien de M. le député.
Il poursuit en informant le conseil que Florian Billet quitte le projet pour raisons personnelles. Il soumet ensuite les nouveaux horaires et formules proposées pour l'hiver ainsi qu'une proposition de message à publier sur la page facebook du bistrot pour informer les clients du bistrot et les habitants des changements.
Le conseil valide.
Nathalie Zwaenepoel interroge Jean François Roszak sur le statut juridique du bistrot.
Il répond que le bistrot sera désormais en gérance et que celle-ci sera assurée par M. Roszak et Coralie Desfachelles, les statuts associatifs n'étant pas envisageables pour des raisons juridiques.
Il termine en évoquant son inquiétude au sujet de la chambre froide du bistrot et en maintenant le projet d'épicerie mais plus en dépannage.
M. le Maire conclut en proposant un coup de pouce supplémentaire pour les premiers mois d'hiver. Pas d'objection.



Pour extrait conforme

Le Maire,

Xavier DUVIGNAUD